

## COMPTE RENDU REUNION DU 17 MARS 2023

*L'an deux mille vingt-trois le 17 mars à 18h30, le Conseil Municipal de Rumingham s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 03 mars 2023.*

***Étaient présents :** M. HAUTECOEUR Jacques – M. WESSE Francis – Mme CARTON Marie-Andrée – M. WACSIN Christian – M. SENIS André – Mme MONTIGNY Claudine – Mme DUFOUR Patricia – M. BREGNARD Benoît - Mme SWITALSKI Evelyne – M. DUFLOS Johan - Mme LEGRAND Aurélie – M. PLICHON Frédéric – M. ROBERT David - M. PARENT Cyrille – Mme LELEU Marie-Lise*

***Étaient absents représentés :** Mme DUFOUR Karine a donné procuration à Mme DUFOUR Patricia  
Mme LEGRAND Pamela a donné pouvoir à M. WACSIN Christian  
M. HAUTECOEUR Jean-François a donné pouvoir à M. HAUTECOEUR Jacques  
Mme DELHORS Rolande a donné pouvoir à Mme CARTON Marie-Andrée*

*M. WACSIN Christian est élu secrétaire.*

### **Objet : Vote Taxes 2023**

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

L'assemblée après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide, à l'unanimité, de fixer les taux suivants :

- |   |         |
|---|---------|
| ➤ Taux de la taxe sur le foncier bâti     | 35.64 % |
| ➤ Taux de la taxe sur le foncier non-bâti | 32,89 % |
| ➤ Taux de la Taxe d'Habitation            | 23.44 % |

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Montant de la participation au repas des Aînés**

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Monsieur le Maire rappelle que le repas des Aînés est offert par la municipalité aux personnes résidant dans la commune, âgées de 65 ans et plus.

Pour les personnes extérieures ou accompagnantes désirant assister au dit repas, il y a lieu de déterminer le montant de leur participation.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de fixer à 40 € le montant de cette participation à compter de l'année 2023.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

### **Objet : Montant du fonds de concours communal pour la construction du réseau de collecte des eaux usées Grand Chemin de l'Eglise**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport du conseil communauté de la CCRA du 14 mars 2023, concernant le montant du fonds de concours communal pour la construction du réseau de collecte des eaux usées Grand Chemin de l'Eglise. Le montant de la participation de la commune est estimée à 114 090.69 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte et prévoit ce montant au BP 2023.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Demande de subvention Prévention des inondations – FONDS VERT PAPI 2023**

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il envisage des travaux d'assainissement du réseau d'eau pluviale afin de renforcer nos moyens de prévention des inondations.

En effet, le réchauffement climatique augmente la fréquence des inondations. Notre commune a subi depuis déjà quelques années plusieurs inondations dans le centre du village et au niveau de la rue de la Miette qui est fortement urbanisée.

Les travaux d'assainissement des eaux pluviales seront effectués à parti du Petit Chemin de l'Eglise afin de canaliser les ruissellements qui en cas de fortes précipitations inondent le centre du village (Petit chemin de l'Eglise, Grand chemin de l'Eglise Rue de la Gare). Pour les mêmes raisons, des travaux d'assainissement du réseau d'eau pluviale seront effectués Rue de la Miette.

Ces travaux permettront à notre commune de limiter les inondations dans plusieurs secteurs.

Il donne connaissance des devis sollicités ainsi que des modalités de financement :

Coût de l'opération	77 740.58 € HT	Taux de subvention
Subvention PAPI sollicitée	15 548.11 €	20 %
Autofinancement	62 192.47 €	80 %
	77 740.58 €	100%

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement, autorise le Maire à prendre toutes les décisions et effectuer toutes les démarches nécessaires à son bon déroulement et à solliciter toutes les aides financières susceptibles d'être accordées et en accepter le règlement.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

**Objet : Subventions 2023**

La séance ouverte, Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les montants de subventions à attribuer aux associations pour l'année 2023.

Après délibération le conseil municipal vote avec 18 voix Pour et 1 Abstention les montants suivants :

Amicale Ruminghem Football	500.00
La Note Bleue	1 500.00
Société sportive des archers	400.00
Société de Chasse Ruminghem	500.00
Club des Aînés de Ruminghem	650.00
Amicale Ruminghem Détente	400.00
Section Aiki jitsu-jujitsu	300.00
ADMR de Ruminghem	1 000.00
Cheval Pleine Nature	200.00
Les Gazelles de Ruminghem (Majorettes)	400.00
Association Modélisme Ruminghemois	400.00
Association Golf du Bois de Ruminghem	200.00
Pilkapasses (Volley et Hand)	400.00
Association Saint Vincent de Paul	600.00
Les restos du cœur	300.00
Potamotos	200.00

Et avec 12 Voix Pour, 4 voix Contre et 3 Abstentions pour :

Pablo Kids	100.00
	-----
	8 050.00 €

Ces subventions ne seront versées aux associations que sur présentation de leurs statuts, de leur numéro de SIRET, de leurs comptes de l'année écoulée ainsi que de leur budget prévisionnel. Les crédits figurent au B.P. Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Centre aéré année 2023**

La commune organisera un Accueil de Loisirs Sans Hébergement du 10 juillet au 04 août 2023.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les tarifs de l'ALSH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

**TARIFS à la SEMAINE de 5 jours**

	Famille avec 1 Enfant	Famille avec 2 Enfants	Famille avec 3 Enfants	Famille avec 4 Enfants
Ruminghémois 9 H- 17 H avec repas et goûters Sauf le mercredi QF de 0 à 617	40 €	76 €	110 €	130 €
Ruminghémois 9 H- 17 H avec repas et goûters Sauf le mercredi QF supérieur à 617	42 €	80 €	120 €	140 €
Extérieurs 9 H- 17 H avec repas et goûters Sauf le mercredi QF de 0 à 617	70 €	135 €	200 €	220 €
Extérieurs 9 H- 17 H avec repas et goûters Sauf le mercredi QF supérieur à 617	72 €	140€	210 €	230 €

Les enfants accueillis chez leurs Grands Parents domiciliés à Rumingham bénéficient du tarif Ruminghémois L'attestation de la C.A.F. est obligatoire pour bénéficier du tarif préférentiel.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Crédits scolaires**

La séance ouverte, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Municipal de fixer le montant des crédits scolaires à allouer aux enfants scolarisés à Rumingham.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- d'allouer 45.00 € par élève scolarisé dans la commune,

Les crédits nécessaires figureront au B.P.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Subvention au C.C.A.S.**

La séance ouverte Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur le montant de la subvention à octroyer au C.C.A.S pour l'équilibre de sa section de fonctionnement. Il propose le versement d'une subvention d'un montant de 5 500.00 € pour couvrir l'achat des colis de Noël.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'octroyer une subvention de 5 500.00 € pour l'année 2023 au CCAS.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2022**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Vote du Compte Administratif 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

<b>Investissement : Dépenses</b>	Prévu :	<b>1 616 374.92 €</b>
	Réalisé :	<b>732 731.32 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>514 271.89 €</b>
<b>Recettes</b>	Prévu :	<b>1 616 374.92 €</b>
	Réalisé :	<b>1 866 326.85 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00 €</b>
<b>Fonctionnement : Dépenses</b>	Prévu :	<b>1 071 607.00 €</b>
	Réalisé :	<b>771 726.86 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00 €</b>
<b>Recettes</b>	Prévu :	<b>1 071 607.00 €</b>
	Réalisé :	<b>1 176 064.70 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice :</b>		
Investissement :		<b>1 133 595.53 €</b>
Fonctionnement :		<b>404 337.84 €</b>
Résultat global :		<b>1 537 933.37 €</b>

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

**Objet : Affectation des résultats 2022**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le 17/03/2023, le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont identiques au compte de gestion,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 404 337.84 €
- Un excédent d'investissement de : 1 133 595.53 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 514 271.89 €
- Soit un excédent de financement de : 619 323.64 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation 2022 – Excédent : 404 337.84 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 404 337.84 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 0.00 €

Résultat d'investissement reporté – Excédent : 1 133 595.53 €

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

**Objet : Approbation Budget primitif 2023**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

- Recettes d'investissement..... 1 739 831.00
- Recettes de fonctionnement..... 1 102 352.00
- Dépenses d'investissement..... 1 739 831.00
- Dépenses de fonctionnement..... 1 102 352.00
- Dont excédent d'investissement reporté..... 1 133 595.53
- dont Restes à réaliser dépenses..... 514 271.89

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le budget primitif 2023,

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.